

# Modifications aux municipalités du Québec

Octobre 2022

Le présent bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique. Ce système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes) ;
- une érection (fusion de deux territoires ou plus) ;
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants) ;
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire) ;
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut ;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois d'octobre 2022 comporte deux modifications aux municipalités.

## Statuts municipaux

C	Cité	VN	Municipalité de village nordique
V	Ville	R	Réserve indienne
CT	Municipalité de canton	EI	Établissement amérindien
CU	Municipalité de cantons unis	TC	Terres réservées aux Cris
P	Municipalité de paroisse	TK	Terres réservées aux Naskapis
M	Municipalité	TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
VL	Municipalité de village	NO	Territoire non organisé
VC	Municipalité de village cri	G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
VK	Municipalité de village naskapi		

## Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

## Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

## Modifications aux municipalités

Tableau 1

### Modifications aux municipalités du Québec, octobre 2022

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Dollard-Des Ormeaux, V (66142)	2022-10-01	1	Dollard-des-Ormeaux, V (66142)	GOQ, partie 1, n° 40 de 2022, p. 571
Saint-Georges-de-Clarenceville, M (56010)	2022-10-22	1	Clarenceville, M (56010)	GOQ, partie 1, n° 43 de 2022, p. 606

## Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « Octobre 2022 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-4. [[statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-octobre-2022.pdf](https://statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-octobre-2022.pdf)].

### Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Maxime Keith

### Direction de la gestion des données et de l'accès pour la recherche :

Sophie Balmayer

### Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

### Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca)

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2022  
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. [statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)